



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-01-021

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2021

Sommaire

DGFIP

18-2021-01-20-001 - Horaires d'ouverture au public du CDFIP de Vierzon à compter du 21 janvier 2021 (1 page)

Page 3

DGFIP

18-2021-01-20-001

Horaires d'ouverture au public du CDFIP de Vierzon à
compter du 21 janvier 2021

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CHER.**

2 boulevard Lahitolle 18021 Bourges

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

Le Directeur départemental des finances publiques du CHER,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services du Centre des Finances publiques situé 6 rue du Général de Gaulle à Vierzon seront ouverts au public aux horaires suivants, à compter du 21 janvier 2021 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SIP & SGC De Vierzon	08h45-12h00	08h45-12h00	08h45-12h00	08h45-12h00	Fermeture
	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 20 janvier 2021

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,
Signé

Xavier MENETTE